



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 73198

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le vide juridique relatif au traitement des animaux et à leurs conditions de détention dans les établissements itinérants. Contrairement à certains pays européens qui ont pris conscience de ce problème, comme l'Italie, la Grande-Bretagne, la Suède, la Finlande ou encore la Suisse, la France ne dispose d'aucune législation dans ce domaine si ce n'est le décret n° 87-22, insuffisant. Il lui demande toutefois d'examiner dans quelle mesure il serait possible de définir un cadre législatif garantissant un traitement correct des animaux, condition à l'agrément d'un établissement itinérant, avec une possibilité de contrôle par des autorités sanitaires agréées. Cette question concerne certes les animaux visés mais également la sécurité des spectateurs potentiellement menacés par des comportements déviants des bêtes exposées.

Texte de la réponse

Aucune réglementation n'existe en France, contrairement à d'autres pays, sur le traitement des animaux présentés dans le cadre de spectacles et sur leurs conditions de détention dans les établissements itinérants. Le rapport établi par le Conseil économique et social sur « les arts de la piste une activité fragile entre tradition et rénovation » précisait déjà en 1998 que la réglementation internationale demanderait d'être mieux insérée qu'elle ne l'est dans le droit français et qu'une réglementation était nécessaire concernant le contrôle du traitement des animaux et de leur suivi vétérinaire pendant les périodes de représentation et en dehors de ces périodes. La limitation des droits d'importation pour les espèces protégées est aussi un des aspects de cette question qui concerne également le ministère de l'agriculture et de la pêche. Les services du ministère de la culture et de la communication saisiront les autres administrations concernées afin d'organiser en concertation avec les professionnels du cirque une réflexion à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73198

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 813

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2003